

que, John Macnider, Charles Hunter, John Neilson, Jacques Leblond, Joseph Planté, François Blanchette, François Romain, John White, Charles Smith, John Thomson, François Languedoc, Thomas White, George Vanfelson, François Durette et James Ross, sont et ils sont par ces présentes déclarés être en vertu de cet Acte, les premiers Directeurs de et pour ladite Compagnie d'Assurance de Québec, contre les Accidens du Feu; et pour les fins susdites, resteront, continueront et agiront comme Directeurs susdits, d'ici au premier Lundi de Mai qui sera dans l'année Mil huit cent dix-neuf; auquel tems et jour, à une Assemblée duement convoquée comme ci-après pourvu, cinq desdits premiers Directeurs susnommés se retireront de leur dite Charge de Directeurs par Ballottes, et seront aussitôt à telle Assemblée générale remplacés par l'Election d'un nombre égal de Propriétaires duement qualifiés comme susdit; et cinq des autres premiers Directeurs se retireront par Ballottes en la manière et forme susdite le premier Lundi de Mai de l'année ensuivante; et seront remplacés par l'Election de cinq autres Propriétaires duement qualifiés comme susdit; et le premier de Mai de la troisième année les cinq autres Directeurs premièrement élus comme susdit, se retireront et seront remplacés comme susdit—et les Directeurs qu'on choisira ainsi pour remplacer les premiers Directeurs élus avant eux, se retireront tous les ans, cinq à la fois, et par et suivant l'ancienneté du service, et seront remplacés par d'autres possesseurs de Fonds duement qualifiés au tems et en la manière pourvus par ces présentes.

Pourvu qu'aucune Personne ou Personnes ainsi élue comme Directeur ou Directeurs comme susdit ne pourra continuer de tenir ou exercer telle Charge ou Office de Directeur pour un plus long

Election.

espac
péter
et da
dans
d'alo
té, c
trois
ou a
nouv
Et
lesdi
toris
leur
un T
Vice
le te
Dire
sider
rum
tion,
ou se
se d
Men
semb
cas o
une
A
teno
dite
quel
pou
céd
d'an
gnie
aur
rég
gler
pre